



BRIDGE DES FONTAINES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Conformément à l'article 10 des Statuts, je vous invite à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire du BRIDGE DES FONTAINES qui se tiendra le jeudi 22 juin 2023 à 17 heures, à la Maison des Ursulines de Pernes les Fontaines.

Ordre du jour:

1. Émargement de la liste des présents et vérification des pouvoirs
2. Ouverture de l'AG à 17 heures
3. Rapport moral présenté par la Présidente
4. Rapport financier présenté par la Trésorière et le Trésorier-adjoint. Présentation du Budget 2023/2024
5. Rapport des tournois au Club présenté par JJ Denel
6. Rapport des compétitions présenté par H-C Descoins
7. Prévision de compétitions par JJ et H-C
8. Adoption des tarifs
9. Adoption des jours d'ouverture
10. Organisation des cours
11. Questions diverses
12. Clôture de la réunion

Conformément à l'article 10 des statuts, toute demande d'additif à l'ordre du jour parvenue à la présidente huit jours au moins avant la réunion de l'AG sera soumise à l'Assemblée.

Vous trouverez en pièce jointe le document:

. Pouvoir au cas où vous ne pourriez assister à cette Assemblée Générale (conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts, il est précisé qu'aucun membre ne peut cumuler plus de deux pouvoirs)

Enfin, je vous informe que les documents concernant les comptes du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 pourront être consultés auprès du Trésorier.

Fait à Pernes les Fontaines, le 30 mai 2023

La Présidente,

Dominique Denel



